

# Les risques liés à l'utilisation d'une ensileuse

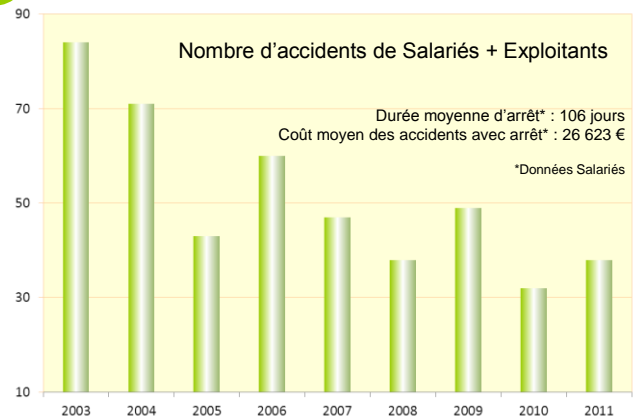
## Les risques en chiffres :

Entre 2003 et 2011, 208 salariés et 254 exploitants ont été victimes d'accidents du travail lors de l'utilisation d'une ensileuse. Environ 30 % de ces accidents ont entraîné une incapacité permanente partielle de la victime.

Seuls 2 décès avec une ensileuse (un salarié et un exploitant) sont à déplorer sur la période 2002-2011.

Les lésions concernent les mains et les doigts dans près de la moitié des accidents\* (près d'un tiers pour les doigts).

Près d'un accident sur 10 conduit à une amputation !



## Quelques exemples d'accidents :

### ⚠ Electrification ou électrocution de l'opérateur ou d'un tiers lors du contact de la goulotte avec une ligne électrique aérienne

- Pied ou jambe coincé ou arraché par le cueilleur rotatif ou à chaînes en tentant de débarrasser
- Main ou doigts sectionnés lors de l'affûtage des couteaux du tambour hacheur ou lors d'opérations d'entretien sans attendre l'arrêt complet du rotor
- Doigts sectionnés lors de la vérification de la fermeture de la trappe d'accès à la meule d'affûtage
- Doigts sectionnés par la soufflerie encore en mouvement en tentant de débarrasser
- Opérateur écrasé par le bec de la machine après une rupture des flexibles hydrauliques lors du changement d'une roue
- Tiers écrasé par la roue arrière de la machine en mouvement en descendant de celle-ci
- Entorse, foulure après une chute lors du remplissage du réservoir et du contrôle des niveaux ou lors du nettoyage des vitres

## Quelques règles à respecter :

- Avant le chantier, effectuer un repérage de la parcelle et de ses difficultés (accès, lignes électriques, fossés...)
- Connaître la hauteur maximale de la machine dans toutes ses configurations et des lignes électriques (panneau d'avertissement dans la cabine par exemple). Adapter la hauteur de la goulotte dans l'environnement des lignes électriques.
- Avant toute intervention :
  - Arrêter la machine avant de quitter le poste de conduite et prendre la clé
  - Éloigner toute personne autour de la machine en fonctionnement
  - Tenir compte de l'inertie des éléments mécaniques (tambour hacheur, soufflerie...)
  - Utiliser les systèmes d'inversion pour résorber les bourrages
  - Bloquer le tambour porte-lames avec l'outil spécial fourni
- Interdire à toute personne l'accès à la machine en déplacement et ne pas stationner sur l'échelle d'accès
- Replacer les carters de protection après toute intervention
- Signaler le chantier temporaire, nettoyer la voirie

Pour aller plus loin, les dépliants 10783, 10784 et 10893 traitent des règles concernant les engins agricoles suivantes :

- le gabarit
- la signalisation des engins agricoles
- la circulation et le convoi.

Pour vous les procurer, contactez votre caisse de Mutualité Sociale Agricole.



## Vos obligations dès lors que vous confiez votre matériel à un tiers (salarié, apprenti...)

- Former l'utilisateur à l'utilisation en sécurité du matériel et aux risques spécifiques auxquels il se expose
- Ne pas confier le matériel à une personne de moins de 18 ans (à moins d'une dérogation particulière délivrée par l'employeur autorisé par décision de l'inspecteur du travail)